



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les services de l'État en Vienne adaptent leurs modalités d'accueil du public

Coronavirus – COVID-19

Poitiers le 17 mars 2020

Face à l'accélération de la propagation du coronavirus COVID-19, le président de la République a annoncé des règles strictes pour lutter contre la propagation du virus et sauver des vies. Partout sur le territoire français, seuls restent autorisés les trajets indispensables. Le président de la République a décidé que les services publics essentiels à la vie de nos concitoyens devaient néanmoins demeurer accessibles.

Les services de l'État en Vienne sont fortement mobilisés pour garantir la continuité de ces services publics essentiels. Tous les accueils physiques du public des administrations de l'État sont désormais fermés, à l'exception des brigades de gendarmerie et commissariats de police assurant un accueil restreint. Les administrations ont pris les dispositions ci-après.

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

L'accueil physique du public, y compris des ressortissants étrangers, pour les titres de séjours et de voyage est suspendu à la préfecture et dans les sous-préfectures à compter du mardi 17 mars 2020. Les points d'accès numériques en préfectures et sous-préfectures sont également fermés.

Par ailleurs, toutes les enquêtes publiques administratives en matière d'environnement et d'installations classées qui avaient pu être annoncées par voie d'avis dans la presse sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

Vos contacts :

Pour toute question, il est possible d'adresser votre demande à l'adresse mail suivante :

- pref-appui-economie@vienne.gouv.fr : entreprises de la Vienne confrontées à des difficultés de mises œuvre des dispositifs d'aide dans le contexte du coronavirus
- pref-etranagers-courrier@vienne.gouv.fr : titres de séjour et demandes d'asile

En sous-préfectures :

- Châtellerault : sp-chatellerault@vienne.gouv.fr
- Montmorillon : permanence téléphonique au 05 49 47 25 30

Pour vos démarches administratives :

<https://www.service-public.fr/> et <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

FORCES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

Police et Gendarmerie

Les missions d'intervention au profit de la population, à partir du numéro d'appel d'urgence **17**, continueront à être assurées.

L'accueil du public en brigade de gendarmerie et commissariats de police est maintenu mais restreint, ainsi certaines démarches pourront être orientées vers les services numériques en ligne ou si elles ne sont pas urgentes être reportées.

Les brigades de proximité dont les locaux ne permettent pas la mise en œuvre des mesures barrières recevront uniquement sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre.

Pour les situations les plus sensibles, vous continuez à être reçus par les fonctionnaires de police et militaires de gendarmerie dans les commissariats et des brigades dont vous dépendez.

Vos démarches par Internet :

- déposer une pré-plainte pour une atteinte aux biens ou une discrimination dont l'auteur est inconnu : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

- signaler des violences sexuelles ou sexistes :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50509>

- signaler un contenu ou un comportement illicite sur internet : www.internet-signalement.gouv.fr

- signaler une fraude à la carte bancaire : <https://www.service-public.fr/>

- victime d'une escroquerie : 0806 806 817

- signaler une malveillance sur internet : www.cybermalveillance.gouv.fr

- signaler un changement de comportement d'une personne pouvant conduire à sa radicalisation : 0800 005 656 ou www.interieur.gouv.fr

- victime d'un contentieux commercial : www.economie.gouv.fr

Avec la Brigade Numérique, et en cas de situations non-urgentes uniquement, vous pouvez contacter un gendarme, 24h/24 et 7j/7, depuis chez vous, avec votre ordinateur ou votre téléphone portable. <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE E DE SECOURS

Pour toute urgence nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers, composez le **18**.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Pour toute question, non médicale, relatives à l'épidémie de coronavirus **0800 130 000**.

Le site d'information de référence sur la situation sanitaire : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA VIENNE (DSDEN)

Pour toute question relative à la continuité pédagogique :

1 - contactez le lieu de scolarisation habituelle de votre enfant (école, collège ou lycée);

2 - si vous rencontrez des difficultés, composez le **05 16 52 65 65** ou par courriel

dasen86@ac-poitiers.fr

Sites académique et nationaux :

- <http://www.ac-poitiers.fr/> ;

- <https://www.education.gouv.fr/>

- <https://www.cned.fr/>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Pour toute question : ddt@vienne.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS)

Pour les questions relatives aux accueils collectifs des mineurs, aux établissements d'activités sportives, à l'accueil et l'hébergement d'urgence des publics de droits communs et des demandeurs d'asile : ddcs-directeur@vienne.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

La permanence consommation de la DDPP est suspendue.

Pour toute question relative à la certification export, aux alertes et signalements :

ddpp@vienne.gouv.fr

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (UD DIRECCTE)

Suite à la crise sanitaire, les agents de l'Unité Départementale de la DIRECCTE de la Vienne ne reçoivent plus physiquement les usagers à compter du 16/03/2020.

Vous pouvez toutefois vous adresser à ses services soit par téléphone soit par mail.

- Direction : 05.49.56.10.05 - na-ud86.direction@direccte.gouv.fr
- Service Emploi : 05.49.56.17.50 - na-ud86.iae@direccte.gouv.fr
- Service mutations éco: 05.49.56.17.79 - na-ud86.activite-partielle@direccte.gouv.fr

Pour toute demande d'activité partielle, la procédure est dématérialisée <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

- Unité de contrôle 1 : 05 49 56 17 53 – na-ud86.uc1@direccte.gouv.fr
- Unité de contrôle 2 : 05 49 56 18 59 – na-ud86.uc2@direccte.gouv.fr
- Service Main d'œuvre étrangère : 05 49 56 1754 - na-ud86.moe@direccte.gouv.fr
- Service renseignements droit du travail : na-ud86.renseignement@direccte.gouv.fr
- Pour l'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises : www.mediateur-des-entreprises.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Particuliers : vous pouvez contacter les services des impôts des particuliers et les trésoreries par téléphone ou par mél (numéros présents sur les avis et factures) ou prendre un rendez-vous sur le site impots.gouv.fr (depuis votre espace sécurisé ou via la rubrique « contact »). L'accueil est uniquement assuré sur rendez-vous.

Entreprises : pour obtenir un report ou un délai de paiement, contactez votre SIE. Si vous souhaitez obtenir un plan de règlement pour l'ensemble de vos dettes fiscales et/ou sociales :

Contact : pref-appui-economie@vienne.gouv.fr

Pour toute autre question : ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

Le site national : <https://www.economie.gouv.fr/>

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (UD DREAL)

Pour les questions urgentes sur les installations classées :

ud-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA VIENNE (UDAP86)

- Pour les questions **urgentes** sur les demandes d'autorisations de travaux :

udap.vienne@culture.gouv.fr

- Pour les questions relatives à la sécurité et à la sûreté sur les monuments historiques appartenant à l'Etat et affecté au Ministère de la Culture (Cathédrale Saint-Pierre et baptistère Saint-Jean à Poitiers, abbaye de Villesalem à Journet et Roc-aux-Sorciers à Angles-sur-l'Anglin) : **06 33 22 95 52**

VOS AUTRES CONTACTS DANS LE DÉPARTEMENT :

CAF : <https://www.dcaf.fr/wps/portal/cafr/macaf/contactermacaf#/contactcaf>

Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/> ou par téléphone au 3949

Chambre agriculture : <https://vienne.chambre-agriculture.fr/>

CCI Vienne : <https://www.poitiers.cci.fr/>

CMA : <http://www.cm-86.fr/>

La Poste - les bureaux prioritaires maintenus en service sont :

- CHATELLERAULT BLOSSAC
- CHAUVIGNY
- GENCAY BP
- JAUNAY CLAN
- MONTMORILLON BP
- NEUVILLE DE POITOU
- POITIERS HOTEL DE VILLE
- VIVONNE

**Pour toutes questions relatives au coronavirus, un numéro vert national est accessible
24h/24 au 0800 130 000 (appel gratuit)**